Image not found or type unknown

Fenêtre et limite de propriété

Par **Jack Monto**, le **08/01/2023** à **21:14**

Bonjour,

Je souhaiterais construire sur un terrain très étroit. Le Plui oblige à se tenir soit à 3 m, soit en limite de propriété. J'ai choisi la limite de propriété mais c'est un auvent qui va me servir pour aller jusqu'à cette limite

Je voudrais savoir à quelle distance minimale je peux positionner le mur de la maison avec une fenêtre. La loi indique 1,90 m pour une vue droite. Est ce que je serai donc autorisé à installer cette fenêtre alors que si je n'avais pas de auvent je devrais la tenir à 3m

En espérant avoir été clair, merci pour vos réponses.

Cordialement

Par **Visiteur**, le **09/01/2023** à **09:21**

Bonjour,

Vous avez la réponse dans la question.

Par **Jack Monto**, le **09/01/2023** à **09:32**

Merci mais cela me semble curieux d'imposer une construction qui se situe à 3m mini si elle n'est pas en limite de propriété et d'autoriser par l'usage d'un auvent une fenêtre à 1,90m....
J'aimerais être sûr que je ne risque pas de recours du voisin ....ce que n'empêcherait pas un PC accordé.
Bonne journée

Par **Visiteur**, le **09/01/2023** à **09:36**

Consultez un avocat spécialisé en urbanisme.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés